

Conditions d'agrément	PARTENARIAT RELAIS TECHNIQUES								
	Organisations non gouvernementales	Centres de gestion et Cabinets comptables agréés	Bureaux d'études	SFD	Structures de promotion et d'insertion des jeunes	Chambre des métiers	Foyers féminins et associations féminines	Personnes physiques 'apporteurs d'affaires' dûment agréés	Centres de métiers créés par les grandes entreprises
1/ LES PRINCIPES FONDATEURS									
Ne pas être agent ou administrateur de la BCEAO, BRS, UEMOA ou structures affiliées	X	X	X	X	X		X	X	
Ouvrir un compte dans les livres de la BRS	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Avoir une existence légale supérieure ou égale à 1 an	X	X	X	X	X		X	X	
Apporter des références techniques professionnelles attestant de l'expérience et du savoir-faire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Apporter des références sur la capacité à couvrir une zone géographique		X	X	X				X	
Apporter des références justifiant l'expérience dans l'encadrement et la formation des promoteurs	X	X	X	X	X	X	X		X
Apporter des références justifiant l'expérience dans le recouvrement des crédits				X			X	X	
Apporter des références en termes d'apport et/ou montage de projets	X	X	X	X	X	X	X	X	
Avoir une expertise reconnue dans le domaine d'intervention	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2/ LES CONDITIONS RELATIVES A LA CREATION									
Présenter une attestation d'inscription au Registre du Commerce		X	X	X	X			X	X
Présenter l'avis d'immatriculation au NINEA	X	X	X	X	X	X	X		X
Fournir la loi, le décret, l'arrêté de création ou tout autre document fourni par une autorité compétente justifiant l'autorisation d'exercer	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fournir le récépissé de l'autorité compétente reconnaissant la structure	X						X		
Présenter l'inscription à l'ordre des experts comptables et comptables agréés		X							
Fournir l'agrément d'administration fiscale		X							
3/ LES CONDITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT									
Présenter l'habilitation à engager la structure	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Signer le protocole d'engagement (contrats, conventions, protocoles d'accord, cahiers des charges)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Présenter un casier judiciaire vierge de moins de 3 mois (valable pour le responsable/représentant de la structure)	X	X	X	X	X		X	X	X
Fournir tout PV modifiant la composition des organes de direction et/ou d'administration							X		
Fournir tout PV modifiant la composition des organes de direction et/ou d'administration							X		
4/ AUTRES									
Fournir les rapports des commissaires aux comptes et des inspecteurs des Structures Ministérielles de Suivi et de la BCEAO.				X					
Présenter les Etats financiers des 2 derniers exercices	X	X	X	X	X	X	X		X
Présenter les comptes prévisionnels 12 mois	X	X	X	X	X	X	X		X
Présenter l'attestation de non faillite	X	X	X	X	X	X	X		X
Disposer d'un système d'information compatible avec le Système d'information de la BRS	X	X	X	X	X	X	X		X